



Un artisan incompétent n'a pas mis à niveau correctement ma chape

Par **sevilise**, le **13/10/2015** à **16:21**

Bonjour,rnrnJ'ai fait appel à un petit artisan de xxxxxxxxxx près de Quimper, xxxxxxxxxxxxxxxx pour couler une chape sur laquelle devait reposer ma véranda. Or cette chape n'a pas été mise à niveau correctement par xxxxxxxxx et j'ai eu de grosses infiltrations d'eau dans ma véranda. Ces infiltrations ont imbibé mon placo. Tout a été à refaire et l'artisan n'a rien voulu savoir, je n'ai donc reçu aucun dédommagement de sa part. Est-ce normal ? La chape mal posée démontre son incompétence et les conséquences sont graves. Je suis très en colère. Que puis-je faire ?

Par **moisse**, le **13/10/2015** à **18:23**

Bonsoir,rnCe n'est pas la chape qui est en cause, mais la pose de cette véranda et sa liaison au sol.

Par **sevilise**, le **13/10/2015** à **20:40**

Merci pour votre réponse, d'après l'entreprise qui a posé la véranda c'est l'artisan qui a mal coulé la chape et donc la véranda n'a pas été d'aplomb et les infiltrations ont été inévitables.

Par **alterego**, le **13/10/2015 à 23:43**

Bonjour,
Je partage la réponse de **moisse**.
Le dommage dont vous faites état (aplomb de la véranda) n'aurait pas dû échapper à l'oeil "expert" du professionnel qui l'a montée.
Comment a-t-il pu aller au terme de la pose sans vous alerter du vice qui affectait la chape ?
Cordialement

Par **moisse**, le **14/10/2015 à 06:59**

Bonjour,
Une chape rigoureusement horizontale , sans pente d'évacuation, doit être intégralement couverte sauf à accumuler de l'eau qui va stagner.
Si elle offre une pente, comme une terrasse, il y aura forcément accumulation d'eau au droit de la paroi coté le plus élevé.
A mon avis du joint à la pompe s'impose, comme il s'imposait déjà dès la pose de la véranda.